

Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français

**2009-2010**

31 mars 2009

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

**Table des matières**

Message de la sous-ministre

1.	Planifier pour l'excellence dans l'offre de services en français	4	
2.	Réponses aux demandes en français (orales et écrites)	5	
3.	Inventaire des services en français	6	
4.	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2008-2009		8
5.	Buts, objectifs et mesures pour l'année 009-2010	27	
6.	Aborder les priorités de la communauté acadienne et francophone	41	
7.	Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone	41	

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse**  
**Plan de services en français 2009-2010**

**Message de la sous-ministre**

La Nouvelle-Écosse est déterminé à promouvoir le développement de sa collectivité acadienne et francophone et à sauvegarder pour les générations à venir la langue française, source d'enrichissement de la vie en Nouvelle-Écosse. Veuillez trouver ci-joint le plan de services en français 2009-2010 du ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse. Le plan présente les priorités du ministère pour la promotion des services en français durant l'année financière qui s'annonce.

L'Office des affaires acadiennes et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) ont recueilli des idées auprès de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse et leurs efforts nous ont aidés pour la rédaction du présent plan de services en français. Le ministère de la Justice connaît les recommandations énoncées lors de ces consultations et il travaillera en collaboration avec d'autres ministères du gouvernement et avec la collectivité pour donner réponse activement à la prestation de services en français.

En 2009-2010, nous continuerons à promouvoir une excellente offre de services en français dans le cadre de trois sources précises : la *Loi sur les services en français*, promulguée en décembre 2004, son *Règlement*, entré en vigueur le 31 décembre 2006, de même que les consultations au cours desquelles furent établis les besoins de la communauté acadienne et francophone.

Le plan repose sur les efforts de nos nombreux employés, dont certains sont bilingues, qui travaillent pour que notre système juridique réponde aux besoins des Acadiens, des francophones et des francophiles de la Nouvelle-Écosse. Les initiatives décrites dans les pages qui suivent engagent la participation de nos partenaires du système juridique et de nos partenaires dans les collectivités. L'implantation des initiatives demande à la fois de la gestion et du leadership : la gestion des employés, des politiques, des procédures et des installations et le leadership dans le développement de la dissémination des idées.

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour étudier ce plan et à nous faire part de vos commentaires. Nous remercions notre personnel et nos partenaires de leurs efforts pour la mise en œuvre de ce plan pour tous les Néo-Écossais.

Marian F. Tyson, c.r.  
Sous-ministre

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse**  
**Plan de services en français 2009-2010**

1. Planification pour l'excellence dans l'offre de services en français

La *Loi sur les services en français* a été promulguée en Nouvelle-Écosse le 9 décembre 2004 pour favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone et pourvoir à la prestation, par les ministères, offices, organismes gouvernementaux, sociétés d'État et institutions publiques désignés, de services en français destinés à la collectivité acadienne et francophone.

Le *Règlement sur les services en français* a été promulgué conformément à l'article 10 de la *Loi sur les services en français* pour qu'il y ait des améliorations importantes et mesurables aux services offerts en français par le Gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Selon le *Règlement*, tous les ministères doivent rédiger et présenter en français et en anglais un plan annuel sur les services en français. Conformément avec le *Règlement*, le présent plan annuel décrit ce qui suit :

1. les instructions données au personnel du ministère de la Justice sur la façon de répondre aux demandes orales et écrites du public de communiquer en français;
2. les services en français offerts par le Ministère
3. les mesures que prendra le Ministère pour maintenir ou améliorer ses services en français au cours du prochain exercice;
4. les buts et les objectifs spécifiques qui ont été fixés pour améliorer les services en français et les mesures spécifiques qui seront nécessaires pour atteindre ces buts et objectifs.
5. la façon dont le plan favorisera la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone;
6. La façon dont le Ministère répondra aux priorités de la communauté acadienne et francophone qui ont été exprimées lors des consultations ou lors des communications entre la communauté et le ministère.

De plus, le plan annuel de services en français comprend les progrès réalisés par le Ministère pour atteindre les buts et les objectifs spécifiques établis pour l'exercice 2008-2009.

Le Ministère offre des services en français à tous les Néo-Écossais. En établissant ses buts et objectifs spécifiques, le Ministère accorde la priorité aux régions géographiques qui, selon les données démographiques, ont la plus forte concentration d'Acadiens et de francophones. Ces régions prioritaires sont Yarmouth, Digby, Halifax, Dartmouth et Port Hawkesbury.

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse**  
**Plan de services en français 2009-2010**

2. Réponses aux demandes en français (orales et écrites)

Selon l'article 12 du *Règlement*, chaque institution publique désignée doit répondre en français à toute correspondance écrite qu'elle reçoit en français et prendre toute mesure raisonnable et appropriée pour que le public soit sensibilisé à la disponibilité des services en français et en anglais. Conformément à l'article 12, les employés du ministère de la Justice ont reçu des instructions comme qui ils devaient répondre aux demandes orales et écrites du public de communiquer en français.

Le personnel du ministère de la Justice répond aux demandes orales et écrites de service en suivant les normes de qualité de service établies dans leur division. Par conséquent, la prestation de services en français diffère d'une division à l'autre. Les divisions qui sont le plus en contact avec le public sont les celles des Services judiciaires et des Services correctionnels. Le personnel de ces deux divisions ont reçu comme instructions de transmettre les demandes orales ou écrites en français à des employés de leur lieu de travail qui peuvent y répondre en français. Si aucun employé dans le bureau n'est en mesure de répondre à la demande en français, la correspondance est transmise au bureau principal pour traduction ou à un membre du personnel qui est capable de communiquer en français et de répondre aux questions.

Le Bureau de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée qui est administré par la Division de la gestion des politiques et de l'information, reçoit quelques demandes d'accès à l'information et plaintes liées à la protection de la vie privée. Quand la nécessité de correspondre ou de parler en français avec le public est établie, la Division s'engage à obtenir des services de traduction et d'autres services offerts par l'Office des affaires acadiennes ou d'autres divisions du ministère. La Division est également responsable de l'intégrité globale de notre site Web public et, pour cette raison, elle travaillera avec les clients du ministère pour répondre aux demandes de mise en ligne de matériel en français quand les activités du ministère le demandent. La Division continuera d'étudier d'autres possibilités d'offrir des services en français, selon les capacités.

D'autres divisions feront appel aux services de tout membre de leur personnel qui participe à la campagne Bonjour! pour répondre à des demandes précises en français. S'il n'y a personne au niveau local qui peut traiter la demande, celle-ci peut être transmise à la coordonnatrice des services en français du ministère et au comité ministériel sur les services en français.

Bien que le Service des poursuites publiques et la communauté du Service d'aide juridique de la Nouvelle-Écosse (Aide juridique) fonctionnent indépendamment du ministère de la Justice, ils sont inclus dans notre plan de services en français. Au Service des poursuites publiques, il y a une personne qui participe à la campagne « Bonjour! », et celle-ci a accepté de répondre aux demandes du public de communiquer en français, conformément à l'approche recommandée par cette campagne. Les autres membres du personnel du SPP qui offrent des services en français sont les procureurs. Dans leur cas, leurs obligations en matière de communication en français sont régies par les articles 530 et 530.1 du *Code criminel*. Au besoin, nous avons recours aux services des membres du personnel qui sont à l'extérieur de la région et qui sont en mesure de communiquer en français. L'Aide juridique offre un service de consultation téléphonique avec un avocat de service 24 heures sur 24 pour donner gratuitement et immédiatement des conseils juridiques aux

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse**  
**Plan de services en français 2009-2010**

personnes en état d'arrestation ou détenues. L'Aide juridique garde à jour une liste d'avocats qui parlent français et qui acceptent de travailler en français au service de consultation téléphonique en tant qu'avocats de service. L'Aide juridique a préparé un guide destiné aux avocats qui assurent le service de consultation téléphonique pour les aider quand ils répondent aux appels. L'Aide juridique a quelques employés qui peuvent converser en français avec la population acadienne. Quand un accusé veut subir son procès en français et qu'il répond aux critères de l'aide juridique, le Service d'aide juridique s'assure de retenir les services d'un avocat qui parle français pour le défendre, même si l'avocat doit venir de l'extérieur de la province.

### **3. Inventaire des services en français**

La présente section fournit un inventaire général des programmes et des services offerts en français par le ministère de la Justice conformément aux exigences énoncées à l'article 5(1)d de la *Loi sur les services en français*.

Voici les services spécifiques qui sont offerts :

- Audiences devant les tribunaux, conformément au *Code criminel*;
- Services d'interprétation à la cour provinciale pour les affaires criminelles;
- Services d'interprétation pour certaines affaires relevant du droit familial;
- Participation du personnel à la campagne « Bonjour! »;
- Services de traduction simultanée au besoin à la Cour suprême et à la cour d'appel pour les affaires criminelles;
- Traduction de certains documents imprimés et en ligne.

Les Services correctionnels peuvent également répondre aux demandes en français relatives au rapport présentiel et offrir des services de supervision en français à certains endroits. Tous les documents d'information des Services aux victimes à l'intention des victimes d'actes criminels ont été traduits en français. En plus des services en français exigés par le *Code criminel*, le Service des poursuites publiques ...

- mène en français des instances judiciaires non comprises dans l'article 530 du *Code criminel*;
- effectue des communications orales et écrites en français avec des organismes parallèles (particulièrement les services de police) et le public notamment les accusés, les témoins et les médias);
- donne des présentations en français aux élèves du Conseil scolaire acadien provincial.

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse**  
**Plan de services en français 2009-2010**

L'Aide juridique a quelques employés qui peuvent converser en français avec la population acadienne. Un avocat francophone de l'Aide juridique, qui a de profondes racines dans la communauté acadienne, siège au conseil d'administration de la Commission de l'aide juridique.

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

**Tableau 1 – Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs spécifiques en 2008-2009**

Le tableau qui suit décrit les progrès réalisés par le ministère de la Justice pour atteindre les buts et objectifs qu'il s'est fixés pour 2008-2009 conformément à l'article 7 du *Règlement sur les services en français*.

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
<p><u>Objectif 1</u></p> <p>Le renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.1 Respecter ses obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1. Appuyer le travail des Affaires acadiennes et la mise en œuvre de la <i>Loi sur les services en français</i> en assurant la représentation du ministère de la Justice au sein du comité de coordination des services en français.</p> <p>2. Renégocier l'entente relative à la loi fédérale sur les contraventions (<i>Loi sur les contraventions</i>) pour 2008-2013.</p>	<p>- Continuer à participer au comité de coordination des services en français et au sous-comité des ressources humaines et de la formation au Affaires acadiennes.</p> <p>- Continuer à mesurer le succès de la formation, l'utilisation accrue des compétences en français et le suivi avec le personnel pour évaluer l'utilisation et le maintien des acquis linguistiques.</p>	<p>1. Continu. Réunions mensuelles.</p> <p>1. Complété.</p> <p>3. Continu. Consultation. avec les organismes externes. Traduction de matériel pour le site Web, de dépliants et de formulaires. Règles de procédure civile en cours de traduction.</p> <p>4. Continu. Consultations avec les clients, identification des lacunes et prestation des services</p>



**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
		<p>3. Déterminer quels formulaires ou documents informatifs doivent être traduits en français, déterminer leur ordre de priorité et procéder à la traduction.</p> <p>4. Préparer le plan sur les services en français pour 2009-2010.</p> <p>5. Explorer avec le gouvernement fédéral et Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités la possibilité de mettre en œuvre un programme fédéral de contraventions.</p>	<p>- Entretenir les liens avec les Affaires acadiennes et les coordonnateurs des autres ministères pour encourager la création d'outils communs d'évaluation pour l'ensemble du gouvernement.</p> <p>- Continuer à rencontrer régulièrement l'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE) pour étudier les besoins des Néo-Écossais acadiens et francophones.</p> <p>- Évaluer la faisabilité de la mise en œuvre du programme fédéral de contraventions dont l'application relèverait de Services Nouvelle-Écosse et</p>	<p>demandés. Sera complété le 31 mars 2009.</p> <p>5. En attente à cause de la mise à jour du système informatique de Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
			<p>Relations avec les municipalités.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaborer à l'élaboration d'une politique sur l'interprétation et d'un programme de formation pour les interprètes.</li> <li>- Utiliser le financement fédéral pour améliorer la prestation de services en français et en anglais pour traiter les infractions aux lois fédérales.</li> </ul>	
<p><u>Objectif 1</u></p> <p>Le renforcement du cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i>.</p>	<p>1.2 Augmenter la capacité du gouvernement d'appuyer les ministères/offices dans la prestation de services en français.</p>	<p>1. Continuer à élaborer et à implanter des politiques pour la prestation de services en français au ministère de la Justice.</p> <p>2. Offrir des cours de français au personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explorer les possibilités de formation en français pour les fonctionnaires provinciaux qui travaillent dans le domaine de la justice et offrir des cours en français.</li> </ul>	<p>1. Continu. Élaboration de la politique des Services judiciaires sur l'embauche du personnel dans les secteurs désignés. Nomination d'un juge bilingue et embauche de deux employés bilingues.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
		<p>3. L'Aide juridique initiera un dialogue avec la faculté de droit (en common law) de l'Université de Moncton (N.-B.) dans une tentative pour intéresser des étudiants en droit bilingues à faire un stage d'avocat à l'Aide juridique ou à envisager un emploi plus tard au sein de l'équipe d'avocats du ministère.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Explorer les possibilités de formation à l'Université Sainte-Anne pour les sténographes de la cour, financer la formation et faire signer l'entente de service en retour.</li> <li>- Inviter l'Aide juridique à assister aux réunions du comité des services en français du ministère.</li> <li>- L'Aide juridique procédera à un sondage auprès de son personnel pour savoir exactement quels sont ses employés qui peuvent parler français, écrire en français et représenter quelqu'un au tribunal en français.</li> <li>- Quand il s'agira d'embaucher de</li> </ul>	<p>2. Continu. 110 fonctionnaires dont des employés de l'Aide juridique ont participé à la formation en français. Deux sténographes de la cour ont suivi des cours de français de niveau avancé.</p> <p>3. Entrevue avec des étudiants pour leurs stages d'avocat en 2009-2010.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
			<p>nouveaux employés, l'Aide juridique insistera sur le fait que la connaissance du français serait un atout. Elle publiera également ses annonces en français et en anglais quand elle cherchera à embaucher du personnel et les fournira à l'AJEFNE pour une plus grande distribution.</p> <p>- L'Aide juridique consultera l'AJEFNE en vue de la planification future des services en à l'Aide juridique.</p> <p>L'Aide juridique cherchera aussi les possibilités de formation en français pertinentes à la pratique du droit dont l'AFJEFNE pourrait faire la promotion. Cela aiderait grandement l'Aide juridique à</p>	

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
			offrir ses services en français.	
<p><u>Objectif 2</u></p> <p>La consultation avec la communauté.</p>	<p>2.1 Élaborer et établir en priorité les services en français qui seront offerts et les stratégies ou les approches relatives à la prestation de services.</p>	<p>1. Continuer de s'acquitter des obligations juridiques et d'améliorer les services en vertu de l'article 530 du <i>Code criminel</i> du Canada et de la Loi sur les contraventions.</p> <p>2. Poursuivre les consultations avec les partenaires du ministère de la Justice, notamment l'AJEFNE, le SPP et le Service d'aide juridique, au sujet des pratiques et des protocoles liés aux audiences en français en vertu de l'article 530 du <i>Code criminel</i>.</p> <p>3. Continuer les consultations sur</p>	<p>- Continuer d'utiliser les consultations organisées les Affaires acadiennes.</p> <p>- Continuer d'offrir des services en français dans le système juridique.</p> <p>- Consulter les partenaires du ministère pour établir un protocole pour les audiences en français.</p> <p>- L'Aide juridique continuera de participer au protocole pour des audiences en français. Sa participation l'aidera aussi à avoir en place les ressources</p>	<p>1. Continu. Nomination d'un juge bilingue à la cour provinciale et au tribunal de la famille et embauche de deux employés bilingues. Tous les centres de justice ont reçu une version bilingue du <i>Code criminel</i>.</p> <p>2. Continu. Étude du protocole d'audience en français.</p> <p>3. Continu. Les formulaires ont été remis au comité sur le manuel de la cour provinciale pour examen. Règles de procédure civile en cours de traduction.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
		l'établissement des priorités pour la bilinguisation des formulaires.	<p>opérationnelles pour offrir les services d'aide juridique prévus dans le protocole.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier la possibilité de faire traduire les citations à comparaître et d'autres documents de la cour.</li> <li>- Le SPP se fie aux consultations menées par les Affaires acadiennes pour répondre à la nécessité d'offrir des services en français.</li> <li>- Continuer d'augmenter notre capacité de répondre aux besoins en français en matière de droit pénal dans la province. Il y aura ainsi diminution des déplacements du personnel des</li> </ul>	

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
			<p>tribunaux pour assurer le déroulement des procédures en français..</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Continuer de consulter et de rencontrer l'AJEFNE et un représentant de la FANE pour explorer les nouveaux secteurs où des services pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone.</li> <li>- Explorer avec l'AJEFNE d'autres occasions de consulter la communauté juridique francophone et la communauté francophone dans les secteurs désignés pour prestation de services en français.</li> </ul>	

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
			<p>- Explorer avec l'AJEFNE la possibilité d'offrir en français le Programme d'information pour les parents à la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.</p>	
<p><u>Objectif 3</u>  La communication, le partage d'information et la promotion des services offerts en français.</p>	<p>3.1 Fournir l'information publique dans les deux langues officielles du Canada..</p>	<p>1. Continuer de travailler avec les Affaires acadiennes pour implanter et suivre la campagne Bonjour! au ministère de la Justice.</p> <p>2. Le SPP explorera la possibilité de rendre l'information publique disponible en français et en anglais.</p> <p>3. Le SPP établit des directives à l'intention des employés sur la</p>	<p>- En consultation avec la communauté, le Service de technologie de l'information du ministère et Communications Nouvelle-Écosse, déterminer quelles sections du site Web de la Justice doivent être traduites et faire une recommandation à cet effet.</p> <p>- Désigner et recommander des outils qui peuvent exister en français ou qui peuvent être</p>	<p>1. Continu. Les nouveaux employés bilingues recevront une trousse Bonjour!.</p> <p>2. Continu.</p> <p>3. Continu. Le S.P.P. a élaboré une directive sur la communication en français qui devrait être approuvée par la direction.</p>



**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
		<p>communication en français.</p> <p>4. Trois fiches de renseignements à l'intention du public (rapport présentenciel, programme de déjudiciarisation à l'intention des adultes et programme de bénévoles dans les établissements correctionnels) seront traduites en français et distribuées aux bureaux communautaires des services correctionnels où il y a une demande pour des services en français.</p> <p>5. Les Services aux victimes examineront la possibilité d'afficher sur le site Web du ministère leurs dépliants qui sont traduits.</p>	<p>traduits en français afin de permettre au personnel d'exécuter ses fonctions plus efficacement en français.</p> <p>- Examiner avec la Division des services judiciaires, la mise en œuvre de l'affichage bilingue selon les modalités de l'entente relative à la Loi sur les contraventions. Les Services judiciaires formeront un comité sur l'affichage bilingue afin d'examiner la question.</p> <p>- Désigner les documents imprimés (existants et nouveaux) qui pourraient être traduits et recommander qu'ils le soient, et consulter l'AJEFNE pour s'assurer que lesdits documents</p>	<p>4. Complété.</p> <p>5. Complété.</p> <p>6. Les avertissements ont été traduits en français – Complété. La brochure sur la loi sur les communautés et les quartiers plus sécuritaires (<i>Safer Communities and Neighbourhoods Act</i>) a été envoyée à la traduction le 21 janvier 2009 et la traduction devrait être terminée durant l'exercice 2008-2009.</p> <p>7. Continu. Devrait être complété durant l'exercice 2009-2010.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
		<p>6. La division de la Sécurité publique explorera la possibilité de faire traduire le dépliant et les avertissements relatifs à la loi sur les communautés et les quartiers plus sécuritaires (<i>Safer Communities and Neighbourhoods Act</i>) en français et de les distribuer dans les communautés où il existe une demande pour des services en français.</p> <p>7. La division de la Sécurité publique explorera la possibilité d'afficher la brochure relative à la loi sur les communautés et les quartiers plus sécuritaires (<i>Safer Communities and Neighbourhoods Act</i>) en français</p>	<p>seraient utiles à la communauté acadienne et francophone.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir en français les brochures qui s'adressent aux gens qui souhaitent se représenter eux-mêmes devant les tribunaux.</li> <li>- Rencontrer mensuellement le service de communication du ministère pour le conseiller sur la traduction des documents de communication.</li> <li>- Le SPP explorera la possibilité de traduire certaines de ses publications en français et de les rendre accessibles au public, et discutera de cette possibilité.</li> <li>- Les membres du SPP</li> </ul>	

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
		sur le site Web du ministère de la Justice.	<p>élaboreront une directive sur la communication en français, qui sera présentée à la direction.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Division des services judiciaires a créé un comité sur la stratégie de recrutement dans le but d'embaucher des employés qui parlent français pour travailler dans les tribunaux. Le comité continuera d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de recrutement pour les employés des tribunaux.</li> <li>- Continuer à élaborer et à mettre en œuvre le plan de traduction.</li> <li>- Trois fiches de renseignements des Services correctionnels à l'intention du public seront</li> </ul>	

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
			traduites.	
<p><u>Objectif 3</u></p> <p>La communication, le partage d'information et la promotion des services offerts en français.</p>	<p>3.2 Augmenter la sensibilisation des employés et du public envers l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français.</p>	<p>1. Examiner la faisabilité de faire un sondage auprès du personnel de Justice pour déterminer le niveau de services en français offerts. Les nouveaux employés peuvent indiquer leurs compétences linguistiques en remplissant un formulaire inclus dans la trousse d'embauche.</p> <p>2. Le ministère continuera d'aviser l'AJEFNE et le comité de coordination des projets en cours.</p> <p>3. Continuer à déterminer et à explorer les possibilités de formation en français pour les fonctionnaires du ministère selon</p>	<p>- Explorer avec la bibliothécaire la possibilité de distribuer des exemplaires du <i>Code criminel</i> en français à tous les centres de justice du ministère.</p> <p>- Fournir aux centres de justice et au personnel des troussees Bonjour!.</p> <p>- L'Aide juridique informera son personnel quant aux obligations de l'Aide juridique en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> pour lui permettre de respecter ces obligations.</p> <p>- L'Aide juridique analysera toute publication ou tout</p>	<p>1. Continu.</p> <p>2. Continu.</p> <p>3. Continu. Évaluation des compétences en français de quatre employés. Un avocat de l'Aide juridique et des employés ont reçu de la formation ainsi que des lexique et dictionnaires pour leurs bureaux.</p> <p>4. Continu. Les lignes directrices ont été élaborées et seront soumises à l'approbation du ministère.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

<b>Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008</b>	<b>Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008</b>	<b>Buts du ministère 2008-2009</b>	<b>Mesures et activités prévues 2008-2009</b>	<b>Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs</b>
		<p>les tableaux des besoins opérationnels.</p> <p>4. Rédiger des lignes directrices sur les communications en .</p>	<p>document produit par son service et destiné au public pour déterminer si la communauté acadienne et francophone bénéficierait directement de la traduction de ce matériel en français.</p>	
<p><u>Objectif 4</u></p> <p>Le soutien de l'élaboration, de la planification et de la prestation des services en français dans les secteurs prioritaires.</p>	<p>4.1 Élaborer et adapter des plans et des stratégies pour la prestation de services en français dans le cadre du processus annuel de planification.</p>	<p>- Mettre en œuvre le plan de services en français 2008-2009.</p>	<p>- Voir toutes les mesures énumérées dans le rapport d'étape.</p>	<p>1. Complété.</p>
<p><u>Objectif 4</u></p> <p>Le soutien de l'élaboration, de la planification et de la prestation des services en français dans les secteurs prioritaires.</p>	<p>4.2 Adopter une approche coordonnée pour traiter les questions relatives aux ressources humaines en matière de prestation des services en français.</p>	<p>1. Envoyer le personnel du SPP suivre des cours de français spécialisés.</p> <p>2. Continuer d'assurer l'accès aux documents et ressources</p>	<p>- Le SPP enverra le plus de procureurs qualifiés possible à l'école des substituts du procureur général au Québec ou à d'autres programmes de formation en français pertinents,</p>	<p>1. Continu. Deux procureurs du SPP ont suivi des cours à l'école des procureurs du Québec et quatre autres ont suivi le cours de formation en terminologie juridique d'une semaine pour les</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
		<p>nécessaires pour permettre aux procureurs et au personnel de soutien du SPP d'offrir des services en français de façon appropriée.</p> <p>3. Combler les postes désignés bilingues aux Services judiciaires selon les besoins opérationnels.</p>	<p>comme des cours sur la terminologie juridique en français et la formation générale en français selon la disponibilité, le financement et les exigences du service.</p> <p>- Un membre du personnel des Services aux victimes sera évalué pour déterminer sa compétence en français.</p> <p>- Travailler avec le comité de recrutement d'employés francophones des Services judiciaires et, au besoin, aider le service des ressources humaines dans le processus d'embauche de toute personne à un poste désigné bilingue ou à un poste pour lequel le français est un</p>	<p>procureurs à l'Institut Joseph-Dubuc.</p> <p>2. Continu. Le SPP a fait un sondage auprès de son personnel pour déterminer le nombre de personnes compétentes pour offrir des services en français et qui sont prêtes à le faire. Tous les procureurs francophones de SPP ont reçu un exemplaire du <i>Code criminel</i> en français. Le SPP a publié une annonce et tenu un concours pour recruter un procureur qui sera chargé essentiellement des poursuites en français en Nouvelle-Écosse avec l'aide du procureur local le cas échéant et il sera le coordonnateur des services en français au SPP.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008	Buts du ministère 2008-2009	Mesures et activités prévues 2008-2009	Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs
			<p>atout.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre les mesures nécessaires pour effectuer l'évaluation linguistique des nouveaux candidats aux postes désignés afin d'évaluer leur capacité linguistique en français.</li> <li>- Coordonner les possibilités de formation linguistique continue en français pour le personnel actuel et les nouveaux employés pour répondre aux besoins indiqués dans les tableaux en vertu de la politique sur la formation pour les services en français.</li> <li>- Explorer la possibilité d'offrir de la formation en droit civil et</li> </ul>	<p>3. Un juge bilingue nommé et deux postes bilingues comblés</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

<b>Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008</b>	<b>Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008</b>	<b>Buts du ministère 2008-2009</b>	<b>Mesures et activités prévues 2008-2009</b>	<b>Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs</b>
			<p>en terminologie spécialisée aux employés du ministère.</p> <p>- Trouver et recommander des outils de travail pour les employés francophones pour faciliter la prestation de services en français à la communauté acadienne et francophone.</p>	



**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

<b>Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008</b>	<b>Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008</b>	<b>Buts du ministère 2008-2009</b>	<b>Mesures et activités prévues 2008-2009</b>	<b>Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs</b>
<p><u>Objectif 4</u></p> <p>Le soutien de l'élaboration, de la planification et de la prestation des services en français dans les secteurs prioritaires.</p>	<p>4.3 Appuyer les objectifs décrits dans le plan de développement global de la communauté acadienne et francophone par la prestation de services en français.</p>	<p>1. Faire l'achat de l'équipement de vidéoconférence pour un projet pilote des Services judiciaires.</p> <p>2. Préparer un guide pour le personnel des services aux victimes pour aider à assurer la présence de traducteurs qui parlent français pour les travaux préparatoires du tribunal, le Programme à l'intention des enfants victimes ou témoins de violence et l'assistance à la présentation de la déclaration des victimes.</p>	<p>- Étudier la possibilité d'acheter et de mettre en place de l'équipement de vidéoconférence pour un projet pilote des Services judiciaires.</p> <p>- Obtenir des renseignements des traducteurs francophones pour aider à la rédaction des lignes directrices.</p>	<p>1. Continu. Équipement acheté pour Yarmouth et Port Hawkesbury.</p> <p>2. Continu.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

<b>Objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008</b>	<b>Sous-objectifs du plan stratégique des services en français 2005-2008</b>	<b>Buts du ministère 2008-2009</b>	<b>Mesures et activités prévues 2008-2009</b>	<b>Progrès réalisés par rapport aux buts et objectifs</b>
<p><u>Objective 4</u></p> <p>Le soutien de l'élaboration, de la planification et de la prestation des services en français dans les secteurs prioritaires..</p>	<p>4.4 Appuyer les centres scolaires communautaires.</p>	<p>1. Offrir aux élèves de deux écoles françaises l'occasion de participer à la Journée du droit.</p>	<p>- Le ministère de la Justice, en collaboration avec l'AJEFNE et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), fera venir de 20 à 25 élèves francophones de différentes régions de la province pour participer à la Journée du droit en 2008. Il y aura un concours de dessin pour les élèves des écoles primaires et les enseignants auront des activités à faire durant la semaine du droit.</p>	<p>1. Complété.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

**Tableau 2 – Buts, objectifs et mesures pour l'année 2009-2010**

Le tableau reflète la nouvelle direction pour les services en français en Nouvelle-Écosse. Il présente les buts et les objectifs établis par le ministère de la Justice pour 2009-2010 et les mesures et les activités spécifiques qui seront prises pour réaliser ces buts et objectifs.

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2009-2010	Mesures pour atteindre les buts de 2009-2010
<p><u>Objectif 1- Cadre de travail et politique</u></p> <p>Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la <i>Loi sur les services en français</i></p>	<p>1.1 L'Office des affaires acadiennes, le ministre et les institutions publiques désignées s'acquittent de leurs obligations en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et de son Règlement. Cela comprend la révision du règlement avant le 31 juillet 2010 pour évaluer s'il permet d'améliorer de façon appréciable et mesurable les services en français qu'offre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.</p>	<p>1. Appuyer le travail des Affaires acadiennes, l'application de la <i>Loi sur les services en français</i> et du Règlement et contribuer au rapport d'étape annuels du gouvernement sur les services en français</p>	<p>1. (a) La coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice continuera à faire partie du comité de coordination des services en français, et des sous-comités des ressources humaines, de la formation et des communications des Affaires acadiennes.</p> <p>(b) Le Ministère continuera d'aviser l'AJEFNE et le comité de coordination des projets en cours.</p> <p>(c) La coordonnatrice des services en français travaillera avec les Affaires acadiennes pour mettre en œuvre la campagne Bonjour! au sein du ministère.</p> <p>(d) L'Aide juridique informera son</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2009-2010	Mesures pour atteindre les buts de 2009-2010
		<p>2. Continuer de s'acquitter des obligations juridiques et d'améliorer les services en vertu de la l'article 530 du <i>Code criminel</i> du Canada et de la <i>Loi sur les contraventions</i>.</p> <p>3. Mise en œuvre de la <i>Loi sur les contraventions</i> – utilisation de l'aide financière fédérale pour améliorer les services de traitement des contraventions dans des régions désignées.</p>	<p>personnel quant aux obligations de l'Aide juridique en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> pour lui permettre de respecter ses obligations.</p> <p>2. Pour les procès en français, fournir un juge, un sténographe judiciaire, un procureur et un interprète francophones conformément aux articles 530 et 530.1 du <i>Code criminel</i> du Canada.</p> <p>3. (a) Fournir aux employés du ministère la formation pour apprendre la terminologie propre au milieu de la justice; acheter de l'équipement pour la vidéoconférence et embaucher plus d'employés bilingues.</p> <p>(b) Explorer avec le gouvernement fédéral et Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités la possibilité de mettre en œuvre un programme fédéral de contraventions</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

<b>Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013</b>	<b>Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013</b>	<b>Buts du ministère 2009-2010</b>	<b>Mesures pour atteindre les buts de 2009-2010</b>
<p>Objectif 1 – Cadre de travail et politique</p> <p>Renforcer le cadre de travail en matière de politique, de réglementation et d'administration, à l'appui de la Loi sur les services en français.</p>	<p>1.2 Les institutions publiques désignées ont appliqué toutes les dispositions du règlement.</p>	<p>1. Continuer à élaborer des politiques pour appuyer la prestation des services en français au ministère de la Justice..</p>	<p>1. (a) Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication interne sur la prestation de services en français.</p> <p>(b) Préparer et faire un sondage sur les employés et un sondage d'auto-détermination.</p> <p>(c) À partir des besoins pour les activités du ministère, la coordonnatrice des services en français travaillera avec les Ressources humaines pour élaborer une stratégie de recrutement et de perfectionnement pour l'embauche et l'instauration d'un personnel bilingue.</p> <p>(d) Le SPP appliquera les directives sur la communication.</p> <p>(e) Préparer un guide pour le personnel des services aux victimes pour les aider à s'assurer d'avoir des interprètes francophones pour les travaux</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2009-2010	Mesures pour atteindre les buts de 2009-2010
			préparatoires du tribunal, le Programme à l'intention des enfants victimes ou témoins de violence et l'assistance à la déclaration des victimes.
<p><u>Objectif 2</u> Faciliter les services en français.</p> <p>Procéder à des consultations; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.1 Les institutions publiques désignées offrent des services permettant de répondre aux besoins prioritaires de la communauté acadienne et francophone qui ont été établis pendant les consultations.</p>	<p>1. Assurer la liaison avec les intervenants francophones et le ministère de la Justice au sujet des services en français.</p>	<p>1. (a) Le coordonnateur des services en français du SPP rencontrera l'AJEFNE pour discuter des besoins de la communauté acadienne et francophone.</p> <p>(b) L'Aide juridique rencontrera l'AJEFNE pour discuter des besoins des communautés acadiennes et francophones.</p> <p>(c) Les Services judiciaires continueront à rencontrer régulièrement l'AJEFNE pour rester à jour quant aux besoins des Néo-Écossais acadiens et francophones.</p> <p>(d) La coordonnatrice des services en français du ministère de la Justice consultera les partenaires du ministère, notamment l'AJEFNE, le SPP et le</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2009-2010	Mesures pour atteindre les buts de 2009-2010
			<p>Service d'aide juridique, au sujet des pratiques et des protocoles liés aux audiences en français en vertu de l'article 530 du <i>Code criminel</i> l'AJEFNE, le SPP et le Service d'aide juridique, au sujet des pratiques et des protocoles liés aux audiences en français en vertu de l'article 530 du <i>Code criminel</i>.</p> <p>(e) Considérer les occasions d'explorer avec l'AJEFNE la possibilité d'offrir en français le Programme d'information pour les parents à la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.</p> <p>(f) Le ministère de la Justice, l'Aide juridique et le SPP continueront de se servir des consultations préparées par les Affaires acadiennes pour répondre à la nécessité d'offrir des services en français.</p> <p>(g) Continuer de consulter et de rencontrer l'AJEFNE et un représentant de la FANE pour explorer les nouveaux</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2009-2010	Mesures pour atteindre les buts de 2009-2010
		<p>2. (a) Déterminer le matériel qui doit être traduit pour aider les Néo-Écossais francophones à avoir accès aux programmes et aux services.</p> <p>(b) Traduire le matériel désigné à mesure que les ressources sont disponibles.</p>	<p>secteurs où des services pourraient être offerts à la communauté acadienne et francophone.</p> <p>2. (a) Les Services d'aide aux victimes traduiront la carte de renvoi pour distribution par les service de police aux clients francophones.</p> <p>(b) Le Service de la prévention du crime traduira la stratégie pour la prévention du crime et la réduction de la criminalité.</p> <p>(c) Le SPP déterminera quel matériel imprimé devra être traduit et quelle sera la priorité.</p> <p>(d) L'Aide juridique déterminera quel matériel imprimé devra être traduit et quelle sera la priorité</p> <p>(e) Les Services judiciaires traduiront les règles de procédure civile et l'affiche</p>



**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2009-2010	Mesures pour atteindre les buts de 2009-2010
			<p>de bienvenue aux Services judiciaires.</p> <p>(f) La coordonnatrice des services en français continuera à déterminer quel matériel imprimé (existant ou nouveau) pourrait être traduit en français et consultera l'AJEFNE pour s'assurer que ces documents seraient utiles à la communauté acadienne et francophone.</p> <p>(g) La division de la Sécurité publique explorera la possibilité d'afficher la brochure relative à la loi sur les communautés et les quartiers plus sécuritaires (<i>Safer Communities and Neighbourhoods Act</i>) en français sur le site Web du ministère de la Justice.</p>
<p><u>Objectif 2</u> Faciliter les services en français.</p> <p>Procéder à des consultations; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.2 Les fonctionnaires maîtrisent mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français. Ils sont davantage conscients des questions d'ordre culturel liées à la communauté acadienne et francophone. Ils font la</p>	<p>1. Préparer le plan de services en français 2010-2011.</p> <p>2. Promouvoir et utiliser le programme « Bonjour! ».</p>	<p>1. Rédiger et publier en français et en anglais un plan de services en français.</p> <p>2. (a) Fournir des affiches et des fiches d'explication sur la campagne Bonjour! pour appuyer la prestation de services en</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2009-2010	Mesures pour atteindre les buts de 2009-2010
	promotion des services en français auprès du public.		français dans les lieux de travail qui offrent des services directement au public.  (b).Fournir des troussees Bonjour! aux nouveaux employés francophones.
<p><u>Objectif 2</u> Faciliter les services en français.</p> <p>Procéder à des consultations; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	2.3 Le public comprend mieux l'approche adoptée par le gouvernement pour offrir des services en français, ainsi que les programmes et les services qui leur sont offerts.	<p>1. Augmenter le contenu bilingue sur le site Web.</p> <p>2. Installer des affiches bilingues.</p>	<p>1.(a) En consultation avec la Division de la technologie de l'information du ministère et Communications Nouvelle-Écosse, déterminer quelle sections du site Web du ministère doivent être traduites, faire des recommandations à ce sujet et présenter un plan pour approbation.</p> <p>(b) Le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires traduira une partie de son site Web public en français et demandera l'approbation de l'équipe supérieure de gestion pour l'afficher sur le site Web du ministère</p> <p>2. (a) Examiner avec la Division des services judiciaires, la mise en œuvre de</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2009-2010	Mesures pour atteindre les buts de 2009-2010
			<p>l'affichage bilingue selon les modalités de l'entente relative à la <i>Loi sur les contraventions</i>.</p> <p>(b) Examiner la possibilité d'afficher bilingue à certains palais et centres de justice dans les secteurs désignés..</p>
<p><u>Objectif 2</u> Faciliter les services en français.</p> <p>Procéder à des consultations; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines</p>	<p>2.4 Identification des services en français considérés comme étant prioritaires, ainsi que des stratégies ou des méthodes de prestation de ces services.</p>	<p>1. Mettre en œuvre le plan de services en français 2009-2010.</p>	<p>1. Présenter un rapport d'étape annuel.</p>
<p><u>Objectif 2</u> Faciliter les services en français.</p> <p>Procéder à des consultations; planifier, élaborer et offrir des services en français dans les domaines prioritaires.</p>	<p>2.5 La capacité de la fonction publique à offrir des services en français s'est améliorée grâce au recrutement d'employés qui parlent français ainsi qu'à la formation d'autres employés. Des normes et des directives de recrutement, d'évaluation et de formation ont été mises en place.</p>	<p>1. Offrir des cours de français au personnel du ministère selon les besoins du ministère et la politique de formation linguistique en français.</p>	<p>1. (a) Fournir aux employés du ministère la formation pour apprendre la terminologie propre au secteur de la justice.</p> <p>(b) Les employés du ministère suivront les cours de français offerts à l'Université Sainte-Anne et parrainés par les Affaires acadiennes.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2009-2010	Mesures pour atteindre les buts de 2009-2010
			<p>(c) Explorer les possibilités de formation à l'Université Sainte-Anne pour les sténographes de la cour, financer la formation et faire signer l'entente de service en retour.</p> <p>(d) L'Aide juridique procédera à un sondage auprès de son personnel pour savoir exactement quels sont ses employés qui peuvent parler français, écrire en français et représenter quelqu'un au tribunal en français.</p> <p>(e) L'Aide juridique informera son personnel quant aux obligations de l'Aide juridique en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> pour lui permettre de respecter ces obligations.</p> <p>(f) Le SPP assurera la participation des procureurs admissibles à l'école des substituts du procureur du Québec ou à d'autres programmes de formation</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2009-2010	Mesures pour atteindre les buts de 2009-2010
		2. Embaucher plus d'employés bilingues selon les besoins du ministère.	<p>linguistique semblables selon la disponibilité, le financement et les exigences du service.</p> <p>(g) Explorer les options pour offrir de la formation aux employés du ministère sur la terminologie française du droit civil.</p> <p>2. (a) Continuer d'améliorer notre capacité de répondre aux besoins en français en matière de droit pénal.</p> <p>(b) Quand un poste deviendra vacant, les Services correctionnels publieront une offre d'emploi pour un agent de probation bilingue et du soutien administratif dans la MRH.</p> <p>(c) Comblent les postes désignés bilingues au ministère selon les besoins des services</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2009-2010	Mesures pour atteindre les buts de 2009-2010
		<p>3. Fournir aux employés les outils et les ressources d'apprentissage pour le développement des compétences linguistiques en français</p>	<p>(d) Travailler avec les ressources humaines au processus d'embauche pour combler les postes désignés bilingues et les postes où le français constitue un atout.</p> <p>(e) Prendre les mesures nécessaires pour faire l'évaluation linguistique des employés déjà en poste et des nouveaux employés dans des postes désignés afin d'évaluer leur capacité linguistique en français.</p> <p>(f) Le Service de l'aide juridique fera de la connaissance du français un atout quand il recrutera de nouveaux employés.</p> <p>(g) Le Service d'aide juridique continuera le dialogue avec la faculté de droit (en common law) de l'Université de Moncton (N.-B.)</p> <p>3. Fournir aux nouveaux employés francophones des dictionnaires anglais-</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2009-2010	Mesures pour atteindre les buts de 2009-2010
			français et des lexiques sur la terminologie juridique.
<p><u>Objectif 3</u> Développement communautaire et amélioration des capacités</p> <p>S'assurer que la communauté acadienne et francophone dispose des ressources nécessaires pour sa durabilité et son développement à long terme</p>	<p>3.1 Le gouvernement a aidé les organisations acadiennes et francophones à atteindre les objectifs indiqués dans le Plan de développement global</p>	<p>1. Étudier la possibilité d'acheter et de mettre en place de l'équipement de vidéoconférence pour un projet pilote des Services judiciaires.</p>	<p>1. (a) Acheter l'équipement de vidéoconférence.</p> <p>(b) Les Services judiciaires continueront à travailler au projet pilote de vidéoconférence pour améliorer la disponibilité des services en français.</p>

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse  
Plan de services en français 2009-2010**

Objectifs du plan stratégique des services en français 2009-2013	Sous-objectifs du plan stratégique pour les services en français 2009-2013	Buts du ministère 2009-2010	Mesures pour atteindre les buts de 2009-2010
<p><u>Objectif 3</u> Développement communautaire et amélioration des capacités</p> <p>S'assurer que la communauté acadienne et francophone dispose des ressources nécessaires pour sa durabilité et son développement à long terme.</p>	<p>3.2 Les centres scolaires communautaires acadiens et francophones offrent des services et des programmes à la communauté acadienne et francophone..</p>	<p>1. Promouvoir la connaissance du système juridique dans les écoles françaises.</p>	<p>1. (a) Le ministère de la Justice, en collaboration avec l'AJEFNE et le CSAP, offrira à des élèves francophones l'occasion de participer à la Journée du droit 2009.</p> <p>(b) Le personnel du ministère fera des exposés dans les écoles françaises pour promouvoir des carrières dans le secteur de la justice.</p> <p>(c) Les Services correctionnels donneront des exposés sur l'établissement correctionnel pour jeunes contrevenants aux élèves francophones.</p>



**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse**  
**Plan de services en français 2009-2010**

6. Aborder les priorités de la communauté acadienne et francophone

Conformément à l'article 6 du *Règlement sur les services en français*, le ministère de la Justice a décrit dans son plan comment il a répondu et continue de répondre aux priorités de la communauté acadienne et francophone qui ont été exprimés durant les consultations ou dans des communications entre ladite communauté et le Ministère. Le Ministère est déterminé à faire progresser les questions qui sont au cœur de l'accès à la justice pour nos concitoyens de langue française et à résoudre celles qui sont en souffrance. Toutefois, tout le monde, y compris la communauté francophone elle-même, doit reconnaître qu'il s'agit d'un travail de longue haleine et que certains des défis à relever nécessiteront beaucoup de temps et de ressources.

Nous avons accompli beaucoup de progrès dans les dernières années pour assurer aux Néo-Écossais francophones l'accès à la justice en français. Le nombre de fonctionnaires qui parlent français a augmenté et les services en français sont disponibles dans quelques régions de la province. Beaucoup d'employés suivent des cours de français et une formation à la terminologie juridique en français. Chaque année, le Ministère fait traduire des documents imprimés et de l'information sur le site Web.

L'article 530 du *Code criminel* garantit à l'accusé le choix de la langue dans laquelle il désire subir son procès. L'accusé indique son choix au moment où il paraît devant la cour provinciale pour inscrire un plaidoyer. Le procès peut ensuite avoir lieu à la Cour provinciale ou à la Cour suprême. Nous avons des juges et du personnel qui peuvent fournir le service requis. Le ministère de la Justice fournit aussi des services d'interprétation et de traduction; dans la plupart des cas, cela s'applique quand un témoin ou un avocat ne parle pas français. Le Service des poursuites publiques compte parmi son personnel des procureurs francophones. En 2008-2009, un juge bilingue a été nommé à la Cour provinciale et au tribunal de la famille en réponse aux besoins de la communauté acadienne et francophone. Fournir des services en français présente des défis et demande du temps, mais les progrès graduels et continus rendent la justice plus accessible aux Néo-Écossais francophones.

**7. Conclusion : Contribution à la préservation et à l'essor de la communauté acadienne et francophone**

Conformément à l'article 5(1)(e) du *Règlement sur les services en français*, le ministère de la Justice continuera à travailler avec ses partenaires. Ses efforts seront axés sur les secteurs de service considérés les plus importants par la communauté acadienne et francophone. Cela signifie en particulier que le Ministère poursuivra son engagement de fournir des services en français dans les régions prioritaires, notamment Halifax, Dartmouth, Port Hawkesbury, Yarmouth et Digby. En général, le ministère examinera des façons d'améliorer encore davantage sa capacité de répondre aux demandes de renseignements de première ligne, que ce soit au comptoir, à la réception ou par téléphone, et de traduire les documents publics, particulièrement ceux qui sont publiés sur le site Web du ministère. Le ministère de la Justice accomplira cela par la consultation directe avec l'Association des

**Ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse**  
**Plan de services en français 2009-2010**

juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, et d'autres représentants de groupes acadiens et francophones et l'étude des rapports des consultations rédigés par l'Office des affaires acadiennes.

Selon le Ministère, le plan des services en français pour l'année 2009-2010 répondra aux besoins de faciliter l'accès à la justice en français en Nouvelle-Écosse en continuant à offrir des services, des outils et de la formation en français au personnel, ce qui améliore notre capacité d'offrir des services en français.